

## Un grand serviteur du Saint-Sacrement au XIXe siècle.

SA VIE.

(Suite.)

Deux ans après son établissement, la congrégation du père Eymard recevait l'approbation de l'Eglise. Pie IX, dans un bref laudatif signé de sa propre main, félicitait le père Eymard d'avoir reçu l'appui d'un grand nombre d'évêques de France et louait l'opportunité de cette œuvre qui avait pour effet, " d'augmenter et d'encourager l'adoration et le culte de la sainte Eucharistie."

Le père transporté de reconnaissance, écrivait alors : " Nous voilà donc de la famille de la sainte Eglise : le pape est notre premier supérieur ; nous sommes devenus mineurs, et l'approbation canonique a placé la Société sous sa tutelle paternelle. Etre approuvé par Pie IX, par le pape qui a tant fait pour l'Eglise ! Le pape de l'Immaculée Conception ! Quelle grâce ! quel honneur pour nous ! "

Pie IX affectionnait particulièrement le père Eymard, et dans les diverses entrevues qu'il eut avec lui, durant les voyages du père à Rome, il lui donna chaque fois de sincères et précieuses marques d'affection pour lui et pour sa œuvre. Il avait compris la pensée du père, et il faisait des vœux ardents pour le succès de l'Œuvre eucharistique, qui en était l'épanouissement et le fruit. Dans une audience du mois de décembre 1858, le saint-père, après avoir enrichi les religieux et les agrégés du Saint Sacrement d'une indulgence plénière quotidienne, congédia le père en lui répétant jusqu'à trois fois ces encourageantes paroles : " Que Dieu bénisse votre société ! " Et cinq ans plus tard, le 8 mai 1863, il l'approuvait canoniquement.

A la nouvelle de la mort du père Eymard, le grand pape, comme dernière marque de paternelle affection, daigna honorer les religieux du T. S. Sacrement d'un bref signé de sa main qui est le plus bel éloge de ce bien-aimé et vénéré père comme la plus douce consolation de ses enfants.

C'est encore le grand et immortel pape de l'Immaculée Conception, qui, en 1875, donnait la première approbation des constitutions, que la congrégation du T. S. Sacrement avait eu le bonheur de recevoir, avant la mort de son fondateur, composées par lui et écrites de sa main.

La dernière faveur de ce saint et immortel pontife, faveur peut-être unique en son genre, a été la communication à toutes les églises de la congrégation, de toutes les indulgences, de tous les privilèges des églises de la ville sainte où a lieu l'adoration des quarante-heures.

La parole de Pie IX fut féconde ; déjà en 1859 la petite congrégation du T. S. Sacrement était demandée et reçue à Marseille, par monseigneur de Mazonod, de sainte mémoire.—Elle fonda succes-